

## Gers : cafés-cultures première

réunion d'information au Conseil Départemental.



Gers : cafés-cultures première

### PRESENTATION DU GIP CAFES-CULTURES

Initié par les organisations professionnelles représentatives des cafés, hôtels et restaurants (CHR), les syndicats d'artistes, le Ministère de la Culture et de la Communication et les Collectivités Territoriales, le GIP Cafés Cultures a été fondé en avril 2015.

Le GIP Cafés Cultures gère un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants. Ce fonds est financé par les collectivités territoriales qui souhaitent déployer ce dispositif sur leur territoire et par des partenaires.

L'objectif du GIP est, au moyen de la création et de la gestion de ce fonds, de développer des bassins d'emploi artistiques et techniques, soutenir l'activité du spectacle dans les lieux de proximité que sont les cafés cultures, et favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Ce fonds d'aide à l'emploi artistique permet de prendre en charge financièrement une partie des coûts salariaux, sous réserve du respect de la réglementation relative aux cotisations sociales.

Il s'adresse aux établissements ayant une jauge inférieure à 200 places, relevant de la convention collective des hôtels, cafés et restaurants, et s'appliquant, aux artistes et groupes musicaux professionnels, les conditions de rémunération fixées dans les conventions collectives nationales, et titulaires d'une licence 3 ou 4 de débits de boissons

Le mécanisme : les collectivités adhérentes viennent abonder le fonds d'aide à l'emploi artistique. Elles définissent elles mêmes le montant de leur participation, sachant que les fonds versés au GIP sont redistribués aux établissements situés sur le territoire de référence de la collectivité adhérente.



Nathalie BARROUILLET (au centre) Présidente de la commission culture du Conseil Départemental présente le dispositif cafés-cultures.

### L'ADHESION DU DEPARTEMENT DU GERS

Ce dispositif présente un intérêt évident en terme de soutien aux artistes, de diffusion culturelle en milieu rural, et de soutien à l'économie locale et au développement des territoires.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée départementale a décidé, le 26 juin dernier, d'adhérer à ce dispositif qui permet au Département d'encourager la programmation d'artistes de spectacle vivant en milieu rural tout au long de l'année, contribuant ainsi à rendre la campagne gersoise vivante et attractive.

Cette adhésion s'est traduite par la signature d'une convention.

Le Département versera une contribution annuelle de 10 000 € au GIP qui se chargera de verser les aides aux établissements concernés. Les crédits non utilisés sont reportés sur l'année N+1.

En plus des critères généraux fixés par le GIP, le Département a décidé d'intervenir exclusivement en faveur des établissements situés sur une commune de moins de 2 000 habitants.



Les invités ( cafetiers, restaurateurs, ..) prêts pour l'expérience cafés-cultures.



**entretien avec Nathalie BARROUILLET**